

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
MARDI 13 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi treize avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	M. Michel GANGLOFF
Mme Barbara ATKINSON	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Patrick BALLANGER	Mme Sylvie GROISARD
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
M. Stéphane BERTIN	Mme Christine LANG
M. Cyril BLANCHARD	Mme Isabelle MARTIN
Mme Nathalie BONNIN	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Franck CAVALLIER	M. Francis RIETHER
M. Grégoire CHAMBON	Mme Isabelle ROUCHON
M. Claude DESBATS	Mme Radia SELMI
M. Christophe DUPRAT	Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Charles ELEGBEDE	M. Pascal ZERENI
Mme Catherine FROMENTIN	

Etaient représentés :

M. Patrice CLINQUART représenté par M. Grégoire CHAMBON
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK
Mme Joëlle RONZEAUD représentée par Mme Sylvie GROISARD
Mme Elodie MOLINA représentée par M. Franck CAVALLIER

Secrétaire de Séance : Mme Radia SELMI

Date de la convocation : mardi 6 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	4
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du MARDI 13 AVRIL 2021

N°	Ordre du jour	RAPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2021	Monsieur le Maire
	Finances	
1	Vote des taux communaux : impôts directs 2021	M. Francis RIETHER
2	Vote du Budget communal 2021	M. Francis RIETHER
3	Vote du Budget annexe 2021 de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
4	Subvention exceptionnelle allouée à l'association des étudiants en médecine « Carabins de Bordeaux »	M. Francis RIETHER
5	Annexes	
	<i>Tirage au sort de la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés d'assises 2022</i>	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Radia SELMI en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 22 mars 2021 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : avant de commencer, je voulais vous dire que nous aurons bien des élections régionales et départementales. En toute transparence, j'ai répondu à l'appel de Madame la Préfète en disant que nous étions bien en mesure d'organiser les élections car dans la semaine précédente, les services municipaux et Bernard BARBEAU, qui est en charge de l'administration générale, ont réalisé un bureau test, donc on pourra y arriver, nos locaux sont suffisamment grands pour pouvoir le faire. Maintenant nous avons besoin de main d'œuvre, du personnel municipal, des assesseurs et des scrutateurs qui devront avoir un test PCR de moins de 48 heures, ce qui veut dire que nous devons les contacter avant. Quand on compte les assesseurs, présidents et les scrutateurs, ce sont environ 200 personnes à trouver.

Au niveau des dates, vraisemblablement ça sera les 20 et 27 juin, l'essentiel est que ces élections se tiennent, on en a besoin pour renouveler ces deux institutions que sont le Conseil Départemental et le Conseil Régional, et dans la mesure où d'autres pays européens organisent les élections, je ne vois pas pourquoi on ne les organiserait pas. On peut le faire, on l'a fait aux élections municipales donc on devrait pouvoir être capable de le faire aussi. J'espère qu'il y aura de la participation car c'est important de voter quand on a la chance de pouvoir voter.

Voilà le petit point que je voulais faire afin de mobiliser tout le monde, y compris ceux qui nous écoutent, si certains souhaitent tenir des bureaux de vote ou venir dépouiller qu'ils n'hésitent pas à appeler la Mairie.

1 – Vote des taux communaux : impôts directs 2021 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Pour l'année 2021, il convient de voter les taux des deux taxes locales relevant de la compétence communale, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur au produit de TFB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Pour la commune de Saint Aubin de Médoc, le coefficient correcteur est de 1.510085.

De ce fait, le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 est égal à la somme du taux départemental 2020 (soit 17.46%) et du taux communal 2020 (24.20%) qui n'augmente pas en 2021.

Conformément à la notification des bases d'imposition communiquée par la Direction Régionale des Finances Publiques,

Il est proposé de voter les taux 2021 suivants :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	24.20	24.20	41.66 (24.20% + 17.46%)
Taxe sur le foncier non bâti	56.03	56.03	56.03

Le produit attendu par les deux taxes est estimé à 4 132 182 euros. A cela, comme il est expliqué plus-haut, il conviendra de rajouter la compensation de la suppression de la TH qui s'élève à 2089 626 €.

Monsieur Francis RIETHER : avant de passer au vote, je vais vous donner quelques explications complémentaires sur le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation.

La loi de Finances 2021 a confirmé la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous à l'horizon 2023. Cette taxe représente aujourd'hui 38% des recettes de la commune. Cette suppression entraîne pour le budget de notre commune une réaffectation de la part départementale de la taxe foncière vers la commune. Vous voyez sur le graphique, la taxe d'habitation en jaune, la taxe foncière en vert que touche la commune et en hachuré rose la part de la taxe foncière qui est perçue par le département.

En 2020, la commune touchait près de 6 millions d'euros de taxes locales à travers la taxe d'habitation pour 3.7 millions d'euros et la part communale sur la taxe foncière bâtie pour 2.3 millions d'euros. Le département lui touchait sa part de la taxe foncière.

A compter de 2021, la commune ne touchera plus de taxe d'habitation donc on passe à zéro mais elle touchera la taxe foncière en totalité, donc la part communale et la part départementale, les 41.66%, et comme ça ne suffit pas pour compenser la perte de la taxe d'habitation elle touchera en plus une dotation de compensation de 2.05 millions d'euros. En fait pour le contribuable ça ne changera rien, le montant total de la taxe foncière qu'il paiera sera le même qu'avant. Et pour la commune, en 2021 ça ne changera rien non plus parce que le manque à gagner est compensé par la dotation de l'Etat.

Tout cela pour vous expliquer que le nouveau taux communal est donc 41.66%, et qui acte aussi le fait que conformément à nos engagements nous n'augmentons pas le taux des fiscalités locales en 2021.

Monsieur le Maire : merci Francis, alors on va devoir faire preuve de beaucoup de pédagogie parce que bien évidemment la première chose que l'on regarde lorsqu'on reçoit sa feuille d'impôt c'est le net à payer, ensuite les gens regardent le taux et ils vont voir que de 24.20% on passe à 41.66% ce qui peut sembler être une augmentation, d'ailleurs certaines communes en ont profité pour augmenter de manière assez importante les impôts.

Nous avons pris un engagement, on ne les augmente pas, ça nous paraît logique et surtout on n'en a pas besoin, on le verra tout à l'heure dans la présentation du budget, augmenter les impôts pour rien, ça n'a pas d'intérêt.

Là on va subir deux choses à Saint-Aubin, la première c'est la fin de la taxe d'habitation pour la moitié des ménages, pour 30% de réduction au moins cette année, puisque je vous rappelle que Saint-Aubin avait cette particularité d'avoir 50/50, c'est-à-dire 50% qui avait déjà été exonéré et 50% qui continuait à la payer. Donc tout le monde va être content car dans sa taxe d'habitation pour ceux qui la payait il y en aura un tiers de moins. Sauf que c'est une recette moins importante pour la commune.

La seconde chose, comme on n'aura plus cet argent de la taxe d'habitation il y aura une compensation par le biais de la taxe foncière, sauf que lorsqu'on additionne la taxe foncière de la commune et du département, il manque le fameux coefficient de 1.51.

Cela fait quelques années que je suis sur les bancs de diverses institutions et je sais que lorsqu'il y a écrit le terme compensation, ça me fait toujours penser à la neige au soleil, c'est-à-dire que ça fond plus ou moins vite. On l'a vu ici sur la compensation de la taxe professionnelle et on l'a vu sur d'autres dotations, la compensation que l'on nous versait sur la perte de taxe foncière sur les logements sociaux, c'est pareil, ça va disparaître.

Deuxième chose qui me pose un vrai problème en tant qu'élus, et qui le pose à de nombreux élus en France, c'est qu'à la fin de la réforme en 2023 les gens, pour certains, au moins la moitié ici à Saint-Aubin, n'auront plus aucun lien avec l'impôt local. Avant, lorsqu'on expliquait à quelqu'un que l'on ne pouvait pas faire un équipement car pour cela il faudrait augmenter les impôts il répondait qu'il s'en passerait, là il n'y aura plus ce lien. Et puis, ça nous enlève un pouvoir de décision. Quelle commune n'a pas à un moment donné, face à un projet important, été amenée à augmenter les impôts pour pouvoir réaliser ce projet ? On l'a fait et d'autres l'ont fait aussi. Ça veut dire qu'on ne pourra plus demain jouer sur ce levier pour faire des choix politiques, même s'ils sont assumés devant la population. La libre administration des collectivités inscrite dans la Constitution en prend un sacré coup, c'est-à-dire que l'on va attendre le bon vouloir de la loi de Finances pour savoir quel coefficient on aura.

Ça veut dire que les années devant nous seront des années difficiles où il faudra continuer à arbitrer et à faire des choix.

Nous allons dans le journal municipal de la rentrée avoir une explication pédagogique, pour aider les gens à comprendre que 41.66% ce n'est ni plus ni moins que l'addition des deux taxes et qu'au bout du compte la différence sera minime, car je vous rappelle que l'évolution des bases pour cette année c'est 0.22, ce qui veut dire que ça va se traduire par une augmentation d'impôt de 2 ou 3 €, sous réserve encore une fois que les gens n'aient pas fait des travaux.

C'est quand même un événement non négligeable, c'est un changement profond qui va être opéré. Je ne voudrais pas qu'à la faveur d'une prochaine élection Présidentielle de 2022, ils aient la folie de supprimer la taxe foncière, ce serait la pire des erreurs car là nous serions entièrement compensés et ce serait une totale hérésie. J'espère que tout le monde restera raisonnable et que cette taxe foncière perdurera car c'est une source non négligeable de recettes pour notre collectivité. Je rappelle juste que pour Saint-Aubin, qui n'est pas forcément aidé par l'Etat, on n'est jamais éligible à quoique ce soit, on nous écrit hier qu'il y a un fonds dans le cadre du plan de relance pour les cantines mais lorsqu'on regarde la liste on n'y est pas dedans car on ne touche pas la DSR cible, on ne touche pas la DETR car on n'a trop d'argent, on ne touche pas la DSU parce qu'on n'a pas de politique de la ville, c'est toujours un peu comme le français moyen qui n'a jamais droit à rien et qui est toujours là pour payer, on a un peu l'impression d'être dans cette configuration, donc 78% de nos recettes ce sont les impôts de nos Saint-Aubinois, il n'y a pas de secret, c'est grâce à eux que l'on peut faire des travaux.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

2 – Vote du Budget Communal 2021 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif communal 2021 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 22 mars 2021. Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », un vote spécifique sera demandé pour le compte 6574 « Subventions » afin que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une

association locale s'abstiennent de participer au vote (circulaire n° 66/2008/DRCT de la Préfecture en date du 1^{er} décembre 2008).

Monsieur Francis RIETHER : ces budgets primitifs, Principal et annexe Espace Villepreux, sont issus d'un travail méticuleux de l'ensemble des services pour prévoir les dépenses et recettes au plus juste, malgré les incertitudes liées à la crise Covid. Je profite de l'occasion pour remercier tous les chefs de service et plus particulièrement la direction des finances pour leur contribution, merci à Sandrine et Maryline.

Nous avons prévu des visuels pour accompagner cette présentation afin que tout le monde, y compris les internautes, puissent suivre plus facilement.

En préambule, je vous rappelle que cette présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences et au cadre légal de la comptabilité publique M14. Ces éléments détaillés seront consultables par tous en Mairie ou sur notre site internet, pour les élus, ils ont été joints à la convocation de ce conseil.

Avant d'entrer dans le détail, je vous rappelle les grandes lignes de notre stratégie, avec ce cercle vertueux, qui ont permis d'élaborer ce budget

En priorité, nous souhaitons continuer à investir pour répondre aux besoins des Saint-aubinois: à ce titre, notre Programme Pluriannuel d'Investissement, le PPI, vous a été présenté en mars lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour continuer à investir, il faut dégager une épargne brute (différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement) permettant de limiter le recours à l'emprunt.

Il faut gérer la dette pour maintenir un niveau de désendettement (ratio de l'encours de dette sur l'épargne brute) en deçà de 10 ans (on est à moins de 7 ans à fin 2020).

Il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement sans actionner le levier fiscal, comme nous l'avons vu lors de la précédente délibération sur les taux.

Avant d'aller plus loin, je vous précise que pour les chiffres que nous allons voir maintenant, les comparatifs entre le budget 2021 et le pré compte administratif 2020 doivent se faire avec prudence, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire en 2020. Donc il y aura des chiffres que l'on comparera plutôt à 2019 qu'à 2020.

Nous passons maintenant au budget principal de la commune.

Les Recettes de fonctionnement totalisent 9 631 000 €, en légère augmentation par rapport à 2020.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : nous retrouvons les remboursements de salaires et charges suite aux absences maladie ainsi que les participations sur les contrats aidés. Cela fluctue d'une année sur l'autre.

Chapitre 70 - Produit des services : C'est le chapitre le plus impacté par la crise sanitaire.

Celui-ci comprend principalement les produits liés aux manifestations culturelles, ceux issus de la restauration scolaire, des accueils périscolaires, des accueils de loisirs, des activités jeunesse, des séjours, de la crèche et de la halte-garderie. En hausse par rapport à 2020, il n'atteint pas encore le niveau de 2019 compte tenu des manifestations culturelles et autres activités qui n'ont pas pu avoir lieu en 2021.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : Ce chapitre budgétaire, le plus important, totalise 7 200 000 € et représente à lui seul 75 % des recettes de fonctionnement.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Contributions directes pour 6,2 M€ (86 %), soit 100 000 € de plus qu'en 2020. On retrouve :

- La nouvelle taxe foncière sur le bâti, qui avec 4 M€ représente 66% de ces recettes, et qui est complétée par la dotation de compensation de la suppression de la TH à hauteur de 33% (2M€)
- La taxe sur le foncier non bâti, 0,7%
- Et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, anecdotiques pour notre commune
- Dotation de solidarité métropolitaine (Bordeaux Métropole), 188 000 €, en augmentation de 16 000 € par rapport à 2020
- Taxes additionnelles aux droits de mutation, ce que touche la commune sur toutes les ventes immobilières, qui ont apporté une recette de 550 000 euros en 2020. Nous la prévoyons à 600 000 € en 2021, basé sur une dynamique foncière comparable à 2019 et 2020 et une opération ponctuelle au domaine de Villepreux.

Chapitre 74 - Dotations/subventions/participations : Avec un peu plus d'1 M€, il représente 11 % des recettes de fonctionnement et diminue de 50 000 euros par rapport à 2020. Il est composé des principaux éléments suivants :

- La DGF : Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et qui baisse de 30 000 € à 170 000 €. Je rappelle qu'elle était de plus de 600 000 € en 2014.
- Autres subventions à hauteur de 650 000 €, principalement les subventions de la CAF et quelques aides de Bordeaux Métropole et du Département.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : totalise 18 000 € au BP 2021. Il comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles, et les mécénats dans le cadre du festival des Noctambules qu'on ne retrouve donc pas en 2021 suite au report de cette manifestation.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre: correspond aux amortissements des subventions d'équipement et aux travaux en régie.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2019, année de référence :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : fortement impactées par le Covid en 2020. Il est prévu une reprise d'activité plus soutenue en 2021. La hausse est principalement due à la hausse moyenne du coût de la vie, des nouvelles charges suite aux nouveaux locaux du presbytère, ainsi qu'à l'augmentation de la part du bio dans les repas des cantines.

Chapitre 012 - Charges de personnel : à 4 392 000 € en 2021, elles représentent près de 55% des dépenses réelles de fonctionnement, pour les communes de notre strate c'est environ 56%. L'évolution de ces charges de personnel est essentiellement due au GVT (ancienneté, avancement d'échelons, promotions internes), à la 3^{ème} phase des mesures PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations), à la création du 4^{ème} poste de Policier municipal qui représente 1% de l'augmentation, ainsi que l'organisation des élections du mois de juin.

Quand on regarde l'évolution de ces charges de personnel, on voit qu'elles sont bien maîtrisées.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : Ce chapitre budgétaire totalise 1,7 M€. L'essentiel de cette somme (1,5 M€) correspond au versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation et du transfert de compétences (GEMAPI, Formation, Numérique et informatique...), ici il y a une augmentation chaque année car le niveau de services de Bordeaux Métropole augmente. On trouve également dans ce chapitre, le reversement dans le cadre de la loi SRU qui s'élève à 134 000 €, il s'agit de la pénalité pour le manque de logements

sociaux. On trouve aussi dans ce chapitre le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 56 000 €, c'est notre contribution aux autres communes.

Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante : on y trouve principalement les subventions (CCAS, associations, Espace Villepreux ainsi que les indemnités des élus et leur formation). L'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par l'inscription au niveau du budget de la subvention d'équilibre du budget de l'Espace Villepreux à hauteur de 30 000 € pour 2021, que l'on espère ne pas avoir à verser si l'activité reprend bien.

Chapitre 66 – Charges financières : budgétées à hauteur de 286 000 €, en baisse malgré l'emprunt de 400 000 € contracté en 2020 et dont les premiers remboursements ont commencé en 2021.

Pour équilibrer ce budget, la commune consacre un virement de 815 000 € en faveur de la section d'investissement grâce aux marges de manœuvre générées par la sobriété budgétaire sur le fonctionnement. Ainsi, la commune retrouve de l'autofinancement, conformément aux objectifs fixés et qui visent à maintenir notre capacité d'investissement.

La section investissement du budget primitif 2021 atteint 1 859 666 €.

Pour les Ressources :

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres : totalise 190 000 € et se décompose en :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 70 000 €. Ce sont tous les travaux d'investissement que nous réalisons, sur lesquels nous récupérons l'année suivante la TVA.
- Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement reversées par Bordeaux Métropole.

Il faut noter que dans ce chapitre l'excédent de fonctionnement 2020 n'est pas encore pris en compte dans ce budget primitif, d'où la différence avec 2019 et 2020. Ce résultat capitalisé sera inscrit sur le budget supplémentaire lors du vote du compte administratif 2020 le mois prochain.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : Leur niveau est directement lié au programme d'investissement développé au point B ci-après « Opérations d'équipement ». Les 70 000 € de subventions à percevoir prennent principalement en compte la subvention de Bordeaux Métropole pour la mise en lumière de la route de Mounic.

Chapitre 16 - Emprunts : Pas de nouvel emprunt en 2021

Chapitre 024 – Produit des cessions : à hauteur de 184 000 €, ça correspond à 2 opérations de cessions de terrains vus lors des derniers conseils (Passe du Pas de la Tourte vendue à Nexity et un terrain pour un pylône TDF).

Dotations aux amortissements : Opération d'ordre dont on retrouve la contrepartie en dépenses fonctionnement.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : On retrouve là les 815 000 € d'excédents de la section de fonctionnement qui viennent en recettes pour nous permettre d'investir.

Pour les emplois d'investissement :

Chapitre 204 - Attribution de compensation : 138 000€ versés à Bordeaux Métropole, il s'agit de la compensation des investissements réalisés par Bordeaux Métropole pour Saint-Aubin.

Remboursement du capital et emprunt : une simulation au 1^{er} janvier aboutit à un remboursement en

capital de 465 000 €. Malgré un nouvel emprunt contracté en 2020, on reste à un remboursement quasi semblable en 2021. On a eu deux emprunts qui se sont terminés en 2019 et 2020.

Opérations d'équipements : on retrouve ici pour 1,2 million d'euros toutes les nouvelles opérations d'investissements que je vais détailler un peu plus loin.

Chapitre 040 - Opération d'ordre entre section : c'est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement et correspond aux amortissements des subventions d'investissement ainsi qu'aux travaux en régie.

Chapitre 041 - Opération patrimoniale : comptabilise la contrepartie vue en dépenses d'investissement.

Je vais maintenant vous présenter un peu plus en détail à quoi sera consacré notre 1,2 million d'euros de dépenses d'équipements.

Ils sont d'abord consacrés aux travaux de patrimoine et au renouvellement de matériels :

- Réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux : 150 000 €
- Réhabilitation Salle Ronsard (Maîtrise œuvre) : 20 000 €
- Aménagement d'une salle de classe et extension restaurant scolaire Jean de la Fontaine (Maîtrise œuvre) : 20 000 €
- Rénovation école Molière (Maîtrise œuvre) : 20 000 €
- Études préparatoires aux travaux du parking de l'Espace Villepreux : 24 000€
- Aménagements extérieurs du Presbytère : 45 000 €
- Réfection peintures extérieures (École La Fontaine et salle Desbats) : 30 000 €
- Réfection peinture intérieure Maison de la Petite enfance : 30 000 €
- Et aussi du renouvellement de matériel avec l'acquisition d'une tondeuse autoportée

Coté vie citoyenne, nous allons continuer à investir dans la vidéosurveillance à hauteur de 40 000 € et finaliser l'armement de notre police municipale que nous venons de renforcer.

La simultanéité des élections régionales et départementales nous oblige à racheter du matériel supplémentaire pour 6 500 €.

Nous continuons aussi les travaux dans notre cimetière avec l'aménagement du jardin du souvenir.

Et pour améliorer encore notre service propreté, nous investissons dans un nouveau véhicule spécialement aménagé à hauteur de 28 000 €.

Au niveau de la cuisine centrale, nous allons nous équiper d'un lave batterie qui améliorera nettement les conditions de travail de notre personnel. Nous nous équiperons aussi d'un nouveau coupe légume/presse purée qui permettra au chef de faire toutes sortes de purées maison pour nos bambins. Et dans la droite ligne de Saint-Aubin Village durable, nous continuerons à investir plus de 200 000 € pour améliorer notre éclairage public et le rendre moins énergivore, et nous finaliserons aussi le passage en éclairage LED de 2 courts de tennis supplémentaires à hauteur de 21 000 €.

Pour synthétiser ma présentation, vous retrouvez là la structure générale du budget principal 2021 qui s'élève à 11 490 702 €.

On retrouve dans l'équilibre du budget de fonctionnement les 1,4 million d'euros de dotation aux amortissements et autofinancement qui viennent alimenter à hauteur de 75% les recettes d'investissement.

Ce budget est en progression par rapport aux années précédentes, et malgré la baisse des dotations de l'Etat mais avec des recettes fiscales dynamiques, il est le reflet de notre saine gestion budgétaire qui nous permet en 2021 :

- De continuer à investir sans nouveau recours à l'emprunt
- De maintenir un haut niveau de qualité de services aux administrés

- Et de poursuivre la modération fiscale

Passons maintenant au budget annexe de l'Espace Villepreux pour lequel le budget primitif s'élève à 177 740 € :

La crise Covid a eu un impact important en 2020 mais une reprise des activités est envisagée en 2021. Voyons plus en détail le budget de fonctionnement, qui atteint 171 840 €.

En recettes :

Chapitre 70 - Produits des services : totalise 7 000 €, il s'agit des provisions pour charges des locataires.

Chapitre 74 - Dotations et participations : totalise 30 840 €, il s'agit d'une subvention de la commune inscrite afin d'équilibrer la section de fonctionnement

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : comptabilise 130 000 €.

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Les recettes provenant des loyers : 70 000 €, en légère baisse par rapport aux années précédentes car depuis 2021 la commune a repris à son compte l'amphithéâtre et tant que ce dernier n'est pas rénové nous n'avons pas encore de recettes
- Les recettes issues des activités commerciales : 60 000 €, il s'agit des séminaires et de la location des espaces de coworking.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : dans lequel sont comptabilisés les travaux en régie, totalise 3 000 €.

En dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : totalise 116 950 €, soit 70% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 - Charges de personnel : totalise 51 500 €. Ce chapitre représente 30 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il intègre une revalorisation de la répartition du temps de travail des 2 agents affectés à l'activité commerciale de l'Espace Villepreux en 2020, compte tenu de la baisse d'activité ce qui explique la forte variation par rapport au CA 2020. En raison de la crise sanitaire, ces agents ont été affectés sur d'autres missions pour le compte de la commune et ont donc été imputés sur le budget communal, en 2021 ils réintègrent l'Espace Villepreux.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : comptabilise 2 390 € au titre des amortissements des biens d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2021 atteint 6 900 €

Les dépenses d'équipement pour 3 900 € correspondent à l'achat de mobilier et à la réalisation de la 2^{ème} tranche du diagnostic sécurité.

Après cette présentation, place aux questions avant de passer au vote du budget principal, chapitre par chapitre puis au budget annexe de l'Espace Villepreux.

Monsieur le Maire : un grand merci à Francis pour cette explication, merci également au service Finances avec les personnes qui s'en occupent, Sandrine et Maryline, merci également aux chefs de services accompagnés de leurs élus respectifs d'avoir été raisonnable dans les demandes qu'ils ont pu faire. J'ouvre le débat.

Monsieur Franck CAVALLIER : merci également à Monsieur RIETHER pour votre présentation, y compris sur les taux que ce soit en commission ou ce soir vous avez fait preuve de beaucoup de

pédagogie, et effectivement je souscris à ce qu'a dit Monsieur le Maire, il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie concernant ces taux.

Merci également aux élus et aux services pour la constitution de ce budget, exercice qui n'est jamais évident.

Tout d'abord je souhaite porter à votre attention que notre commune fait toujours partie d'un EPCI, à savoir Bordeaux Métropole. Sur la page 1 du budget, il est affiché que nous n'appartenons pas à un EPCI, est-ce que c'est une erreur ? Est-ce que vous avez une annonce politique, un tsunami, à nous annoncer ce soir ?

Souligner le fait qu'il n'y aura pas d'emprunt cette année, c'est une bonne chose, et on l'a vu il y a une bonne capacité d'autofinancement. Malgré cela l'encours de la dette par rapport à la population est encore élevé, par rapport à la moyenne des communes de la même strate, 832 € par habitant au niveau national et 1 152,35 € par habitant pour Saint-Aubin. Bien que les produits des impositions soient plus élevés que les communes de la même strate, même si la DGF est moindre, je repose la question à nouveau, comment sortir de cette spirale de l'endettement, même si vous faites un effort cette année, on le voit bien.

Enfin nous saluons le début des dépenses d'investissement dans le cadre du PPI avec la rénovation de la salle Ronsard et la réhabilitation de l'école Molière notamment, Monsieur RIETHER nous avait fait une liste de ce qui sera commencé pour cette année. Paradoxalement à notre endettement, les dépenses d'équipement sont faibles dans notre commune et nous souhaitons que vous teniez vos promesses en termes de PPI et nous y veillerons.

De manière générale, nous saluons le fait de ne pas avoir rogné sur les subventions au poumon du vivre ensemble de notre commune, à savoir les associations.

Nous nous abstiendrons de manière globale sur le budget.

Monsieur le Maire : je vous remercie Monsieur CAVALLIER. Ce budget 2021 on pourrait le qualifier d'hybride, ce n'est ni 2019, ni 2020 mais c'est quelque part quelque chose qui va se situer entre les deux. Et encore je parle de prévision, nous ne sommes qu'au mois d'avril, qui aurait pensé quand on a préparé ce budget qu'on allait se confiner une troisième fois, il y aura peut-être une quatrième fois, je souhaite que non mais on ne sait jamais.

Donc ce ne sont malheureusement que des prévisions et on essaie, parce que nous sommes qu'en début de mandat, de mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus.

Le sujet de l'endettement, c'est une clarté absolue, soit vous ne faites rien et vous ne vous endettez pas, soit vous faites des choses et vous vous endettez. La seule question qui vaille ce n'est pas tellement le chiffre de l'endettement de la strate de la population, c'est qu'est-ce qu'on fait avec l'endettement. Moi je n'ai jamais eu de problème avec l'endettement, il est monté à 1 900 € par habitant, on nous a dit « ce n'est pas bien », oui mais heureusement qu'on a fait l'école Jean de La Fontaine où l'on va pouvoir faire une classe supplémentaire pour accueillir les nouveaux habitants, et les conditions sanitaires nous conduisent à augmenter l'espace de demi-pension, ça sera 250 000 € pour une classe et pour ouvrir un espace de restauration plus grand, j'ai envie de dire ce n'est pas cher par rapport à ce que ça peut coûter. Je rappelle juste que Bordeaux Métropole, dont nous faisons toujours partie Monsieur CAVALLIER je tiens à vous rassurer, quand ils subventionnent la construction d'une classe c'est à hauteur de 400 000 € par classe, nous elle va nous coûter si on met de côté l'espace de restauration, 125 ou 130 000 €. Donc ces fameux investissements qui ont été très lourds à une époque et qui ont fait monter le chiffre à 1 900 €, aujourd'hui on est bien content de la trouver pour pouvoir faire cette classe. On est aussi bien content de pouvoir rénover pour 150 000 € une salle de 90 places en amphithéâtre qui était comprise dans le prix de l'Espace Villepreux. Il se trouve que l'un de nos locataires souhaitait la garder pour ses formations et aujourd'hui il nous dit qu'il n'en a plus besoin car beaucoup de formations se font par vidéo et visio, cela va nous permettre de pouvoir continuer à avoir une activité culturelle sur la commune tout en rénovant la salle Ronsard, et proposer éventuellement à des clients qui fréquentent cet établissement une salle digne de ce nom où 90 personnes pourront travailler dans de bonnes conditions. Ça veut dire que quelques fois l'endettement d'aujourd'hui est

l'investissement de demain. J'ai envie de vous dire, aujourd'hui on se situe autour d'un peu plus de 1 000 € pour une moyenne autour de 900 €, on ne va pas descendre à 600 € pour le plaisir d'y arriver on va rester à 1 000 € à peu près, la population finira par rattraper le taux.

Je le dis concrètement, on continuera à s'endetter, quand on va rénover l'école Molière il faudra faire un emprunt. N'oublions pas, on l'a dit pendant la campagne électorale, on aura des bonnes surprises en 2022, 2023, 2024 avec des emprunts qui tombent, qui auront été remboursés donc ça permettra de pouvoir se réendetter.

On va pouvoir en 2021 commencer à appliquer le programme sur lequel on a été élu malgré les conditions sanitaires ou économiques. On va pouvoir accueillir les enfants dans nos écoles, préparer la rénovation de la salle Ronsard, commencer à travailler sur une rénovation énergétique, on espère pouvoir rentrer dans le plan de relance sur l'école Molière, le parking de l'Espace Villepreux, l'Eglise dont il y a toujours des parties à rénover, mais surtout c'est l'entretien du patrimoine qui est important car on s'aperçoit que lorsqu'on entretient bien notre patrimoine à terme ça nous coûte moins cher. On va faire faire un diagnostic complet au travers de ce qui est mis en place sur le SDEEG pour tous nos bâtiments.

Et puis on reste raisonnable sur les dépenses, mais on ne maîtrise pas tout, quand des décisions sont prises au niveau de l'Etat ou autre il faut bien les appliquer et c'est normal, la commune n'étant pas le premier représentant de l'Etat.

Nos charges à caractère général augmentent parce qu'on a décidé là aussi de faire de la qualité, quand Francis disait tout à l'heure que l'on va servir davantage de bio à la cantine, ça va coûter plus cher mais j'ai envie de dire que servir de bon repas aux enfants fait ici par nos professionnels, ça n'a pas de prix, c'est quand même mieux que de faire appel à une société extérieure où l'on ne sait pas trop comment ça se passe.

Nous allons dans quelques jours, quelques semaines, faire un premier bilan de la première année du mandat, alors on avait prévu de faire ça un peu différemment avec une réunion publique pour informer les gens mais on va le faire de manière dématérialisée, on va sortir un document sur lequel tout cela sera inscrit car les conditions sanitaires ne nous permettent pas de faire une réunion.

Je voudrais aussi revenir sur les charges de personnel, elles sont contenues à Saint-Aubin, quand on se compare avec d'autres, on n'est pas si mal que ça. Ces charges sont raisonnables et je rappelle tout en faisant une majorité de nos actions en régie, parce que ça aurait été facile de faire baisser artificiellement les charges de personnel, confier la partie entretien à une société extérieure et ne plus avoir de charges de personnel mais il y a des charges à caractère général. Nous, on a maintenu les deux, ça signifie que c'est un subtil équilibre que l'on a réussi à faire.

L'endettement a diminué, on le voit bien, sur la mandature précédente, on a passé beaucoup de temps à renégocier nos emprunts pour en diminuer les taux et aujourd'hui on s'aperçoit que l'on a bien fait de le faire. On a pu également rembourser par anticipation des emprunts parce qu'on avait l'argent pour pouvoir le faire. Aujourd'hui et sur ce mandat là, ce sera plutôt un mandat d'investissement, on continuera à le faire de manière raisonnable et en tout cas c'est dans cet esprit là que les élus autour de cette table le feront.

Alors vous allez me dire, est-ce qu'on arrivera à faire tout ça ? A contenir tout ça ? Est-ce que les recettes seront au niveau espéré ? Alors il y a quelques signes qui montrent que sur les droits de mutation on est plutôt bien, par contre au niveau culturel, on arrive déjà à une première partie de notre saison culturelle non réalisée et la deuxième partie est mal engagée, ça veut dire qu'il n'y aura pas de recettes et il n'y aura pas de dépenses. Je tiens à le souligner, nous avons continué à faire confiance à des compagnies ou à des artistes malgré qu'ils n'aient pas fait le travail, par exemple le Festival des Noctambules ne se fera pas cette année mais ce n'est pas pour ça que l'on a demandé l'intégralité du remboursement, d'abord, si vous le demandez vous ne l'aurez pas et deuxièmement ça ne sert à rien de mettre à genoux des sociétés que vous ne retrouverez pas demain quand vous en aurez besoin. Et quelle est aussi la mission des communes ? C'est une mission d'amortisseur social, certes pour ses habitants, pour le monde économique mais aussi pour le monde culturel, si nous

n'avions pas à un moment donné signé des engagements avec tous ces groupes et artistes, ils n'auraient jamais pu aller voir leur banque pour leur demander de patienter pour le remboursement de leur dette car ils sont sûrs de pouvoir faire des représentations. C'est aussi ça les aider. Et à un moment donné, on repaiera pour les Noctambules 2022, ce n'est pas très grave, on ne perd pas des centaines de milliers d'euros. Je ne sais pas si la culture est un métier mais en tout cas elle est indispensable au fonctionnement du mieux vivre ensemble, et l'essentiel, c'est de le faire avec son cœur et toute sa sincérité.

Voilà ce budget tel qu'il a été conçu et préparé, encore une fois un grand merci à ceux qui l'ont préparé mais aussi un grand merci à ceux qui vont le suivre parce qu'à partir de demain matin, il y a plein de chefs de services qui attendent avec impatience le vote de ce soir pour pouvoir commencer à dépenser, car bien évidemment, il y a un certain nombre de sujets qui sont sous le coude et qu'on attend demain et le retour du contrôle de légalité. Pour que le contrôle de légalité puisse s'exercer dans de bonnes conditions, bien sûr que nous modifierons la première page pour faire figurer que nous appartenons bien à un EPCI, qui n'est autre que Bordeaux Métropole, on corrigera ça, merci de l'avoir souligné, ça évitera que l'on se fasse taper sur les doigts.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **1 553 435,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 012 - Charges du personnel : **4 392 400,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 695 410,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **306 710,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dont Article 6574 : Subventions : 71 200,00€

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'unanimité par 23 voix (les élus ayant une responsabilité au sein d'une association locale ne participent pas au vote : M. Patrick BALLANGER, M. Bernard BARBEAU, Mme Catherine FROMENTIN, M. Michel GANGLOFF, Mme Christine LANG et Mme Joëlle RONZEAUD).

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **279 715,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **2 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : **10 700,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **814 496,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **575 670,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses de fonctionnement 9 631 036,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **85 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 70 - Produits des services : **1 099 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **7 200 254,00 €.**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 74 – Dotations et participations : **1 044 282,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **18 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : **1 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **180 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes de fonctionnement 9 631 036,00 €
--

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **138 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **175 350.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **812 816.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 155 –Opération d'équipement - Ecoles : **18 500.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Opération 173 –Opération d'équipement – Réhabilitation du Presbytère : **45 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **465 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : **180 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : **25 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses d'Investissement : 1 859 666.00 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **70 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **190 000.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes d'ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : **814 496.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : **184 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **575 670,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : **25 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Total des recettes d'Investissement : 1 859 666.00 €

Le budget présente un montant total de 11 490 702.00 €

3 – Vote du Budget annexe 2021 de l'Espace Villepreux (Rapporteur : M. Francis RIETHER)
--

M. RIETHER présente au Conseil Municipal le projet de Budget annexe 2021 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 22 mars 2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **116 950.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 012 – Charges de personnel : **51 500.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **2 390.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses de Fonctionnement : 170 840,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses : **7 000.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 74 – Dotations et participations : **30 840.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **130 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes d'ordre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Total des recettes de Fonctionnement : 170 840.00 €
--

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **3 900.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses d'investissement : 6 900.00 €

Recettes :

Recettes financières :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **4 510.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **2 390.00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Total des recettes d'investissement : 6 900.00 €

Le budget présente un montant total de 177 740.00€

**4 – Subvention exceptionnelle allouée à l'association des étudiants en médecine « Carabins de Bordeaux »
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Une jeune Saint-Aubinoise, étudiant en 3^{ème} année de médecine, a saisi Monsieur le Maire par écrit pour lui présenter sa demande de subvention au titre du projet « Tog'ether », développé par l'association dont elle est membre, les « Carabins de Bordeaux », association des étudiants en médecine de Bordeaux.

Ce projet est issu de la rencontre entre cette association et l'association togolaise BEAO (Bien-Etre Aux Orphelins).

Chaque année, en juillet et août, à l'occasion de deux missions de 3 semaines, un certain nombre d'étudiants en médecine de Bordeaux se rend au Togo dans deux villages enclavés, éloignés des centres de soins, afin d'organiser des consultations médicales de dépistage cardio-vasculaire, dispenser des médicaments d'urgence, prodiguer des séances de kinésithérapie, effectuer des missions de prévention et, depuis 2 ans, proposer des soins chirurgicaux.

Pour financer ce projet, l'association conduit tout au long de l'année universitaire de nombreuses actions permettant de recueillir des fonds (vente de gâteaux, tombola, emballage de papier cadeaux à Noël, etc) mais ces actions restent néanmoins insuffisantes pour financer la totalité de leur projet. C'est pourquoi cette étudiante a sollicité sa commune pour que son association puisse bénéficier d'une subvention exceptionnelle.

Comme régulièrement pour ce type de projet, il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Carabins de Bordeaux ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

5 – Annexes

- *Note de présentation du Budget annexe 2021 de l'Espace Villepreux et du Budget primitif communal 2021 (les 2 Budgets sont transmis par voie dématérialisée).*

6 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Lundi 17 mai 2021 : vote du compte administratif
- Lundi 21 juin 2021

Monsieur le Maire : je voulais vous faire un petit point qui me semblait intéressant car ça avait été évoqué lorsque nous avons voté pour le CCC. Celui-ci, lorsqu'il avait présenté en 2016 ses travaux sur l'extinction de l'éclairage public, nous étions à 11% de candélabres à économie d'énergie et il nous avait recommandé d'augmenter ce chiffre-là. On peut se permettre de faire un bilan de 2016 jusqu'à 2021, au 31 décembre 2021, grâce à ce qu'on a inscrit dans le budget nous serons avec des candélabres à abaissement de puissance et à LED à 86 % de notre parc qui sera en lanterne propre. De plus, nous avons conclu avec l'opérateur historique, EDF, un contrat de fourniture d'énergie avec de l'électricité verte ce qui fait que nous sommes très vertueux dans ce domaine-là. Vous voyez, ça veut dire que les préconisations qui peuvent être faites par le CCC, il est intéressant de regarder quelques années plus tard ce qu'il en est et comment les choses se sont mises en œuvre. Là nous sommes allés bien au-delà, on est quand même passé en 5 ans de 11% à 86%. Il y a aussi d'autres sujets qui ont été bien apprivoisés et appliqués par la municipalité suite à un travail du CCC, comme le Guide du Bien Vivre Ensemble qui en est à sa deuxième distribution dans les boîtes aux lettres ou la charte de l'urbanisme. Le CCC se mettra en place dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un petit point également pour se féliciter de ce qui a été fait avec les quatre autres municipalités, avec l'ouverture du centre de vaccination à Saint-Médard en Jalles. Nous avons, contrairement à ce qu'a pu faire d'autres secteurs du département de la Gironde, joué collectif. Nous avons pu les cinq communes travailler ensemble, mettre ensemble du personnel communal, des bénévoles, des médecins de ces cinq communes, et aujourd'hui nous avons été à quelques 297 vaccinations, je rappelle qu'on imaginait en faire 130. C'est une bonne chose d'avoir pu travailler au-delà des appartenances politiques, on s'est mis autour de la table et on a travaillé, comme quoi, même à un niveau local, la cogestion ça peut fonctionner, quand tout le monde se met autour de la table, ça peut donner de bons résultats. D'ailleurs, nous avons avec Monsieur le Maire de Saint-Médard en Jalles noué de plutôt bonnes relations, et partira dans quelques jours un courrier commun, notamment pour demander dans le cadre des travaux du BHNS, qui ont enfin démarré sur notre commune depuis quelques jours, des mesures de renforcement sur la liane 3 et sur la ligne 84 pendant les travaux.

Fin de la séance à 20h15.